

[Text]

could add just a word on this, speaking about public service employment and some of the other federal government pension benefit plans, for many, many years the interest allowed was 4%, even in a period when the interest rate had become much, much higher. I think what we are really trying to say here is that within the concept of prudent management, as was mentioned by Mr. Barnes in the brief, there should be an obligation to try to earn an optimum amount to finance pensions.

Mr. Miller: I would agree with that. Certainly that is what all funds should do.

The Chairman: Your last question, Mr. Miller.

Mr. Miller: Okay. I think I will leave that aspect and just get a comment on what your perception of the role of the old age security pension is. Do you see it being maintained at contributing a substantial amount of income to all pensioners? Do you even see any increase in old age security as the employer-sponsored or public pension plans grow to replace more income? What do you see as the role of the OAS? And even maybe comment on the GIS.

Mr. Barnes: As far as the OAS goes, we regard it, as we mentioned, as a critical part of that first phase of the three-part pension plan. In no way would we see any reduction in it. Again, it should be, as it is, fully indexed, and in no way should it be reduced. It is a critical foundation stone in the whole pension plan.

Mr. Miller: Thank you.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Barnes, on this question of the second tier of the Canada Pension Plan, do you suggest that this be a compulsory contribution—the second tier?

Mr. Barnes: It should be compulsory either in a private plan or in the second tier. It should be a compulsory second tier, yes.

Mr. MacLellan: Yes.

You say you do not have a figure as to what you think would be an optimum pension requirement for a poor person, 70% or whatever. If we were dealing with the second-tier obligation, be it in the Canada Pension Plan or through a private sector, would you think there should be a maximum amount of contribution in the second tier to bring it up to what would be a desirable pension level? Or do you feel what the person is making and what their actual needs would be, should be taken into account? If that is so, how would we judge that second-tier level?

Mr. Barnes: We feel in the second tier, again drawing from our public service experience, it should be earnings-related. In other words, if a man is earning \$10,000 he contributes $X\%$ of \$10,000, and if he is earning \$20,000 he contributes $X\%$ of

[Translation]

féderaux): Si je pouvais ajouter un seul mot à cet égard, concernant l'emploi dans la Fonction publique et certains autres régimes de pension du gouvernement fédéral, pendant de très nombreuses années, l'intérêt accordé était de 4 p. 100, même pendant une période où le taux d'intérêt était devenu beaucoup plus élevé. Je pense que ce que nous essayons vraiment de dire ici, c'est que selon le principe de la gestion prudente, comme l'a mentionné M. Barnes dans le mémoire, il devrait y avoir une stipulation obligeant à essayer d'acquérir une somme optimale pour financer les pensions.

M. Miller: Je suis d'accord avec cela. Certainement, c'est ce qui devrait être fait avec tous les fonds.

Le président: Votre dernière question, monsieur Miller.

M. Miller: D'accord. Je pense que je vais laisser de côté cet aspect et vous demander un commentaire sur votre perception du rôle de la pension de la sécurité de vieillesse. Estimez-vous que ce régime octroie un revenu substantiel à tous les retraités? Estimez-vous même que la sécurité de vieillesse devrait augmenter, puisque les régimes financés par l'employeur ou les régimes de pension publics augmentent de manière à donner davantage de revenu? Quel rôle la SV doit jouer? Et même pouvez-vous faire des commentaires sur le SRG.

M. Barnes: En ce qui concerne la SV, nous la considérons, comme nous l'avons mentionné, comme une partie cruciale de la première phase du régime de pension en trois parties. Selon nous, en aucune façon il ne devrait y avoir de réduction. Encore une fois, elle devrait être entièrement indexée et ne pas être du tout réduite. C'est la pierre angulaire de tout le régime de pension.

M. Miller: Merci.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Merci, monsieur le président.

Monsieur Barnes, concernant cette question du deuxième tiers du Régime de pensions du Canada, suggérez-vous qu'il s'agisse d'une cotisation obligatoire—le deuxième volet?

M. Barnes: Cela devrait être obligatoire, soit dans une régime privé, soit pour le deuxième volet. Oui, le deuxième volet devrait être obligatoire.

M. MacLellan: Oui.

Vous dites que vous ne savez pas quelle somme répondrait à une exigence optimale de pension pour une personne pauvre, 70 p. 100 ou tout autre chiffre. Si nous abordions l'obligation du deuxième volet que ce soit dans le Régime de pensions du Canada ou dans le secteur privé, pensez-vous qu'il devrait y avoir une somme maximale de cotisation dans le deuxième volet pour que la pension atteigne un niveau souhaitable? Ou estimez-vous qu'il faudrait tenir compte des revenus de la personne et de ses besoins réels? Si tel est le cas, comment pourrions-nous estimer ce deuxième volet?

M. Barnes: Nous estimons que le deuxième volet, encore une fois selon notre expérience de la Fonction publique, devrait être fonction du revenu. En d'autres mots, si un homme a un revenu de \$10,000, il cotise X p. 100 de \$10,000, et si son revenu est de \$20,000, il cotise X p. 100 de \$20,000, et sa